

Les archives de la répression et de la résistance au Brésil

Bruno Groppo¹

La question des archives prend une importance particulière dans les sociétés qui sortent d'une dictature. La documentation réunie dans différentes archives, publiques et privées, permet en effet de reconstruire au moins partiellement la vérité sur ce qui s'est passé pendant cette période, et notamment sur le sort victimes. Elle permet aussi de faire reconnaître officiellement l'existence d'un terrorisme d'Etat et donc la responsabilité politique de l'Etat en tant que tel dans les crimes de la dictature, ainsi que d'apporter des éléments de preuve permettant à la justice de juger et de condamner les responsables. Elle permet enfin aux victimes d'être rétablies dans leurs droits et d'obtenir une réparation, au moins partielle. Les archives privées, créées par différentes associations et organismes de défense des droits humains, remplissent en partie les vides laissés dans les archives publiques par des politiques délibérées de destruction de documents ou d'occultation de preuves. Elles permettent également de remédier partiellement à l'impossibilité d'accéder aux archives militaires ou de police.

L'expression « archives de la répression » désigne ici, de manière générale, l'ensemble des fonds documentaires, publics ou privés, relatifs à la répression mise en œuvre par les dictatures militaires et aux différentes formes de résistance de la société. Elle recouvre, en réalité, deux types distincts de documents. Il y a, d'une part, ceux qui émanent des organes de répression (forces armées, police, services de renseignement, tribunaux spéciaux, etc.) et qui constituent les archives de la répression proprement dites. Ils sont rarement disponibles, le plus souvent parce qu'ils ont été volontairement détruits par les autorités afin d'effacer les

¹ Centre d'Histoire Sociale du XXe Siècle (UMR 8058). Université Paris I Panthéon-Sorbonne / CNRS.

traces des crimes commis et éviter ainsi d'éventuelles poursuites pénales, ou encore parce que leur accès reste interdit (comme c'est généralement le cas pour les archives militaires) ou soumis à de restrictions très sévères. Dans certains cas, toutefois, une partie de cette documentation est devenue accessible après la fin des dictatures, parfois à la suite de circonstances fortuites, mais plus souvent sous la pression des secteurs de la société qui continuent de réclamer vérité et justice.

Le second type d'archives est représenté par les documents produits ou rassemblés par les associations de victimes ou de leurs familles et plus en général par les organismes de défense des droits humains. On peut y inclure également les documents réunis par les « commissions de la vérité » instituées dans plusieurs pays après le retour à la démocratie pour faire la lumière sur les crimes de la dictature. On les a appelées aussi « archives de la douleur », car elles témoignent des souffrances infligées à des milliers d'êtres humains par les dictatures, ou archives de la résistance, car elles gardent la trace des multiples formes de résistance de la société face au terrorisme d'Etat².

Une autre distinction importante est celle entre archives privées et archives publiques. Les archives constituées par les associations d'ex-détenus politiques, de familles de victimes, ou par les associations de défense des droits humains, appartiennent à la première catégorie. En revanche, celles qui ont été constituées par les « commissions de la vérité », comme la Commission Rettig au Chili ou la Commission Nationale sur la Disparition de Personnes (Conadep) en Argentine, sont des archives publiques, même s'il faut noter qu'une partie importante de la documentation a été mise à leur disposition précisément par les associations et organismes de défense des droits humains qui s'étaient formés pendant la dictature. Parmi les archives privées figurent aussi celles émanant d'organisations politiques ou syndicales qui ont lutté contre la dictature. Elles n'abondent pas, d'une part parce que les conditions de

² Cf. Gloria Alberti, «Les 'archives de la douleur' en Amérique Latine », communication présentée à la XXXVII Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA) « Archives et Droits de l'Homme », Le Cap, 20-25 octobre 2003.

clandestinité étaient peu favorables à la conservation de documents pouvant à tout moment être saisis et utilisés par les forces de répression, d'autre part parce qu'elles ont souvent été détruites ou séquestrées, ou encore parce que les organisations concernées ont disparu depuis.

Les archives militaires et de police

La situation des archives de la répression au sens étroit, c'est-à-dire celles qui émanent des forces armées et de la police, varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction des caractéristiques des dictatures, des modalités de la répression et des conditions de la transition à la démocratie. Il ne faut surtout pas oublier que dans aucun des trois pays pris en examen le pouvoir militaire n'a été renversé par un soulèvement populaire ou par une révolution. Un bouleversement révolutionnaire entraîne souvent l'ouverture d'archives auparavant fermées, parce que les précédents détenteurs du pouvoir ne peuvent plus l'empêcher et que les nouveaux y voient un moyen pour discréditer le régime déchu en dévoilant ses agissements. Dans les trois pays en question, par contre, il y a eu une transition négociée, dans laquelle les militaires, tout en acceptant de restituer le pouvoir aux civils, conservaient néanmoins une influence considérable. C'est pourquoi, par exemple, les archives militaires sont restées inaccessibles. Par ailleurs, les secteurs de la société qui avaient appuyé le régime militaire n'avaient aucun intérêt à une ouverture des archives qui permettrait de faire la lumière sur leurs compromissions avec la dictature ; ils préféraient, comme les militaires, le silence et l'oubli au nom de la « réconciliation nationale ». La question des archives de la répression se présentait d'emblée comme une question politique, sur laquelle la société était divisée.

Pour les archives de police, la situation varie de la fermeture totale, comme au Chili, à une assez large ouverture, comme au Brésil. En Argentine, la règle générale est la fermeture, mais il existe une exception notable, qui concerne les archives de la police politique de la

province de Buenos Aires (Dirección de Inteligencia de la Policía de la Provincia de Buenos Aires, DIPBA). Saisies en 1998 lors de la dissolution de la DIPBA, elles ont été confiées ensuite à une institution publique créée par une loi de la province de Buenos Aires, la Commission Provinciale pour la Mémoire, au sein de laquelle sont représentés aussi les organismes de défense des droits humains.³ Ces archives, qui couvrent un demi-siècle d'histoire, pas seulement la période de la dernière dictature militaire, sont maintenant ouvertes à la consultation, mais avec des restrictions liées au respect de la vie privée et au fait qu'une partie des documents est temporairement à la disposition de la justice (pour différents procès en cours concernant les violations des droits de l'homme pendant la dictature) et par conséquent fermée au public. Des documents émanant des polices politiques d'autres provinces (notamment Santiago del Estero et Santa Fe) ont également fait surface, mais les conditions d'une éventuelle accessibilité au public restent à déterminer⁴.

La situation au Brésil

Au Brésil, à partir de 1983 on entreprit de mettre fin aux activités des polices politiques existantes. Après le retour à la démocratie, une réforme de la Constitution nationale introduisit, en 1988, le droit de *habeas data*, permettant à chaque citoyen d'accéder à tous les documents administratifs qui le concernent. Progressivement, la demande d'ouverture de

³ Patricia Flier, « El archivo de la DIPBA : un hallazgo clave para una historia de los imaginarios represivos en Argentina », *Imago Americae. Revista de estudios del imaginario*, a. I, n. 1, 2006 ; Patricia Funes, « Medio siglo de represión. El Archivo de la Dirección de Inteligencia de la Policía de la Provincia de Buenos Aires », *Puentes*, a. 4, n. 11, 2004; Patricia Funes, « Secretos, confidenciales y reservados. Los registros de las dictaduras en Argentina. El Archivo de la Dirección de Inteligencia de la Policía de la Provincia de Buenos Aires », in Quiroga, Hugo et Tcach, Cesar (dir.), *Argentina 1976-2006. Entre la sombra de la dictadura y el futuro de la democracia*, Rosario, Homo Sapiens, 2006 ; Emmanuel Kahan, « Que represión, que memoria? El "archivo de la represión" de la DIPBA : problemas y perspectivas », *Revista Question* (Facultad de Periodismo y Ciencias de la Comunicación de la Universidad Nacional de La Plata), n. 16 (disponible aussi sur Internet à l'adresse <http://historiapolitica.com/datos/biblioteca/kahan2.pdf>).

Voir aussi le site de la Commission www.comisionporlamemoria.org

⁴ Sur la situation des archives de la répression à Rosario voir Gabriela Aguila, *Dictadura, sociedad y represión en Rosario, 1976-1983*, Buenos Aires, Prometeo, 2008.

toutes les archives des organes de répression prit de l'ampleur et se généralisa. A partir de 1990 la Chambre des députés, sous la pression des organismes de défense des droits humains, commença à discuter du passage des archives de la répression à la sphère publique. En 1991 et 1992 plusieurs Etats brésiliens (Paraná, Sao Paulo, Rio Grande do Sul, Pernambuco, Rio de Janeiro, plus tard Goiás et Minas Gerais), transférèrent aux archives d'Etat (ou, dans certains cas, aux archives de quelques universités publiques) les documents en possession des organes de répression supprimés, à commencer par ceux des différentes polices politiques. Ce processus eut lieu au niveau des Etats fédérés, puisque ces institutions répressives dépendaient directement des Etats. Par conséquent, les règles de consultation diffèrent d'un Etat à l'autre, mais d'une manière générale ces archives sont désormais ouvertes à la consultation publique, avec quelques restrictions⁵. Le cas de Sao Paulo est particulièrement intéressant. Après le transfert des archives DOPS, qui couvrent la période 1924-1983, aux Archives d'Etat de Sao Paulo et leur ouverture au public en 1994, deux « projets thématiques intégrés » (PROIN) ont été développés en collaboration entre les Archives d'Etat et l'Université de Sao Paulo. Le premier (PROIN I), appelé « Inventaires DEOPS » et réalisé entre 1999 et 2004, a permis d'établir les inventaires du fonds pour la période 1924-1954, de digitaliser près de 184.000 fiches de police et de publier une série de volumes documentaires couvrant cette période⁶. Le second (PROIN II), actuellement en voie d'achèvement, a pour thème « Les Archives de la Répression et de la Résistance. Histoire et mémoire : inventaire et analyse de la

⁵ Sur les archives de la répression au Brésil voir Ludmila da Silva Catela, « Territorios de la memoria politica. Los archivos de la represion en Brasil », in Ludmila da Silva Catela et Elizabeth Jelin (dir.), *Los archivos de la represion : documentos, memoria y verdad*, Madrid, Siglo XXI, 2002, pp. 15-84. Sur les documents de la police politique transférés aux archives d'Etat de Rio de Janeiro voir Arquivo Publico do Estado do Rio de Janeiro, *DOPS: a logica da desconfiança*, Rio, 1993 ; Arquivo Publico do Estado do Rio de Janeiro, *Os arquivos das policias politicas: reflexos de nossa história contemporanea*, Rio, 1994.

⁶ Les 184.000 fiches ont été mise en ligne et peuvent désormais être consultées directement sur internet. Cf. Fabio de Castro, « USP e Arquivo Público do Estado lançam site com 184 mil fichas policiais dos arquivos do Deops », *Ecodebate*, 27.1.2009 (<http://www.ecodebate.com.br/2009/01/27/usp-e-arquivo-publico-do-estado-lancam-site-com-184-mil-fichas-policiais-dos-arquivos-do-deops/>)

documentation du DEOPS » et concerne la période 1955-1983, incluant donc l'époque de la dictature militaire. La réalisation de ces projets a été possible grâce à l'ouverture démocratique des années 90, dont l'une des manifestations les plus significatives a été précisément la décision, en 1994, d'autoriser l'accès des chercheurs et du public à ces documents. Il importe de souligner que l'ouverture des archives DEOPS de l'Etat de Sao Paulo a été accompagnée par un large débat public autour des conditions de leur consultation, qui doivent en tout cas respecter les limites fixées par la loi fédérale 8.159/91 (ne pas mettre en péril la « sécurité de la société et de l'Etat » et ne pas porter atteinte « à l'image et à l'honneur » de la personne humaine). Ce débat a permis d'aboutir à une solution équilibrée, qui permet un très large accès aux documents. La coopération scientifique entre les Archives Publiques de l'Etat et l'Université de Sao Paulo mérite d'autant plus d'être signalée qu'elle n'a pas beaucoup d'équivalents dans d'autres pays (non seulement d'Amérique Latine)⁷. Elle a permis, entre autres résultats, de former un certain nombre de doctorants, qui ont préparé leurs thèses en participant à ces projets sur les archives DEOPS. L'Etat de Sao Paulo est certainement celui où il y a eu la plus grande disponibilité à sauvegarder et à ouvrir au public ce type de documents. Ailleurs la situation varie considérablement d'un Etat à l'autre. Dans 11 Etats de la Fédération les archives DEOPS ont été sauvegardées (intégralement, comme dans le Paraná, ou seulement en partie, comme dans le Rio Grande do Sul). Dans quelques Etats, comme Santa Catarina, Bahia, Paraíba, on ignore officiellement où se trouvent ces documents⁸. Dans l'Etat de Minas Gerais, d'après les déclarations de la police, les archives DEOPS auraient été détruites, ce dont plusieurs historiens et archivistes doutent fortement,

⁷ Sur les projets et leurs résultats voir "Two projects throw light on the many documents guarded in the depths of the Deops/SP (Political Police) from 1940 until 1983", *Revista Pesquisa Fapesp*, mars 2002; sur le projet PROIN (Projecto Integrado) voir le site <http://www.proin.usp.br/proin>; Carlos Haag, "A arca documental dos anos de chumbo. Estudos sobre o arquivo Deops-SP revelam como funcionava a lógica da repressão nos tempos da ditadura", *Pesquisa*, n. 171, mai 2010 (disponible aussi sur internet <http://revistapesquisa.fapesp.br/?art=4126&bd=1&pg=1&lq=>).

⁸ C. Haag, *art. cit.*, qui cite l'historien Rodrigo Patto Sá Motta, de l'Université Fédérale de Minas Gerais.

puisque'on a découvert les microfilms d'une partie de ces archives, maintenant accessibles à la consultation dans les Archives publiques de l'Etat⁹. Des archives occultées existent certainement dans d'autres Etats. On l'a constaté récemment dans l'Etat de Sao Paulo, où un fonds DEOPS d'environ 300 caisses (contenant un nombre de dossiers estimé entre 6000 et 9000), dont on ignorait l'existence, a été découvert récemment dans une dépendance policière de la ville portuaire de Santos¹⁰.

Au niveau Fédéral une initiative importante en matière d'archives pour la période de la dictature a été la création en 2009, à l'initiative de la présidence de la République, du Centre de Référence des Luites Politiques au Brésil (1964-1985). Mémoires révélées (" Centro de Referência das Lutas Políticas no Brasil (1964-1985). Memórias reveladas") auprès des Archives Nationales à Rio de Janeiro. Son objectif est de réunir sous forme digitale et de mettre à disposition du public les documents sur la période de la dictature militaire conservés dans les archives des différents Etats ou dans des archives privées. L'initiative était partie du Secrétariat Spécial aux Droits Humains auprès de la Présidence de la République, qui avait mis en place en février 2005 un groupe de travail chargé d'élaborer le projet d'un centre de référence sur les violations des droits humains pendant la dictature militaire. En novembre 2005 un décret présidentiel transférait aux Archives Nationales les archives d'organismes de renseignement dissous (Conselho de Segurança Nacional, Comissão Geral de Investigações e

⁹ Cf. le travail de maîtrise de Shirlene Linny da Silva, " Construindo o direito de acesso aos arquivos da repressão: o caso do Departamento de Ordem Política e Social de Minas Gerais", soutenu en octobre 2007 à l'Université Fédérale de Minas Gerais. Cf., sur ce travail, Ana Maria Vieira, "O efeito Dossiê Dops. Dissertação analisa impactos da disputa dos acervos do Dops na construção do direito à informação", Boletim da UFMG, n. 1590, a. 34, 12 novembre 2007. Cf. aussi C. Haag, *art. cit.*

¹⁰ Mario Cesar Carvalho, « Abandonado, arquivo secreto da ditadura é achado em Santos », *Folha online*, 26.2.2010 (<http://www1.folha.uol.com.br/folha/brasil/ult96u699355.shtml>); Veronica Cristô, "Nota sobre o recolhimento da documentação do DEOPS em Santos pelo Arquivo Público do Estado de São Paulo", <http://www.jornalpopularenws.com.br/node/676>.

Serviço Nacional de Informações), confiées jusque là à l'Agência Brasileira de Inteligência (Abin). En 2007 était approuvé le projet « Memórias reveladas » et son financement, permettant de commencer la digitalisation des archives DEOPS (Departamento Estadual de Ordem Política e Social) et DOPS (Departamento de Ordem Política e Social). En mai 2009, enfin, était créé officiellement le « Centro de Referência das Lutas Políticas no Brasil (1964-1985): Memórias Reveladas », coordonné par les Archives Nationales, mais dépendant de la présidence de la République. Des accords de coopération ont été signés entre la Fédération, les Etats et le District Fédéral pour créer un réseau intégré d'archives et d'institutions publiques et privées (bibliothèques, musées, centres de documentation et de recherche) en vue de digitaliser les fonds conservés dans ces archives et les rendre disponibles en ligne sur le portail de « Memórias reveladas » administré par les Archives Nationales. L'une des principaux centres associés à ce projet est PROIN, en tant que « Laboratoire d'Etudes de la Mémoire Brésilienne »¹¹.

¹¹ O projeto do Memorial da Resistência foi desenvolvido visando a remodelação do antigo Memorial da Liberdade, na Estação Pinacoteca, com vistas a expansão de sua perspectiva preservacionista e ampliação de seu potencial educativo-cultural. Trata-se de um projeto voltado para a musealização da memória da resistência e da repressão, a partir da apropriação de um segmento do edifício que serviu, entre 1940 e 1983, para sede do Departamento Estadual de Ordem Política e Social do Estado de São Paulo - DEOPS/SP